

Le Territoire de Belfort

Chiffres Clés

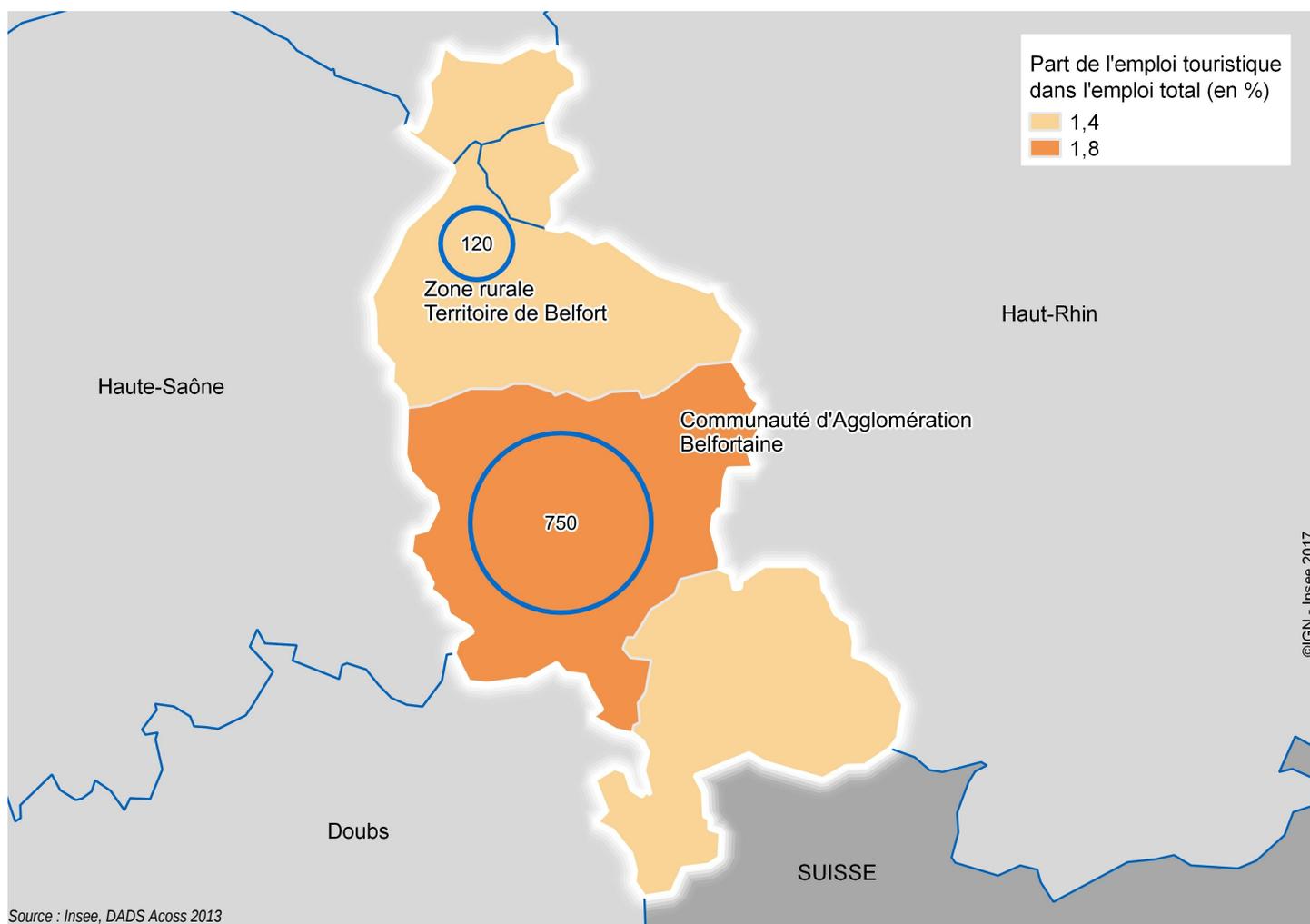
- 800 emplois liés à la présence de touristes
- 3 % de l'emploi lié au tourisme régional
- 1,6 % de l'emploi du département
- Emploi minimum (janvier) : 630
- Emploi maximum (juillet) : 1 100

La fréquentation touristique génère en moyenne annuelle 800 emplois dans le

Territoire de Belfort en 2013. L'essentiel de cet emploi est concentré dans la Communauté d'Agglomération Belfortaine. Avec un maximum de 1 100 emplois atteint en juillet, et un minimum de 630 emplois en janvier, la saisonnalité de l'emploi touristique dans le département est plus marquée qu'en moyenne régionale. En moyenne annuelle, l'emploi induit par la fréquentation touristique représente 1,6 %

de l'emploi départemental, soit 1,3 point de moins que la moyenne régionale. L'emploi lié au tourisme de la Communauté d'Agglomération Belfortaine se caractérise par un poids modeste de l'hébergement et de la restauration, au profit de l'emploi généré dans le commerce et dans les activités liées au patrimoine, qui pèsent chacun pour près d'un quart dans l'emploi total.

1 L'emploi lié à la présence de touristes dans les différentes zones touristiques dans le Territoire de Belfort

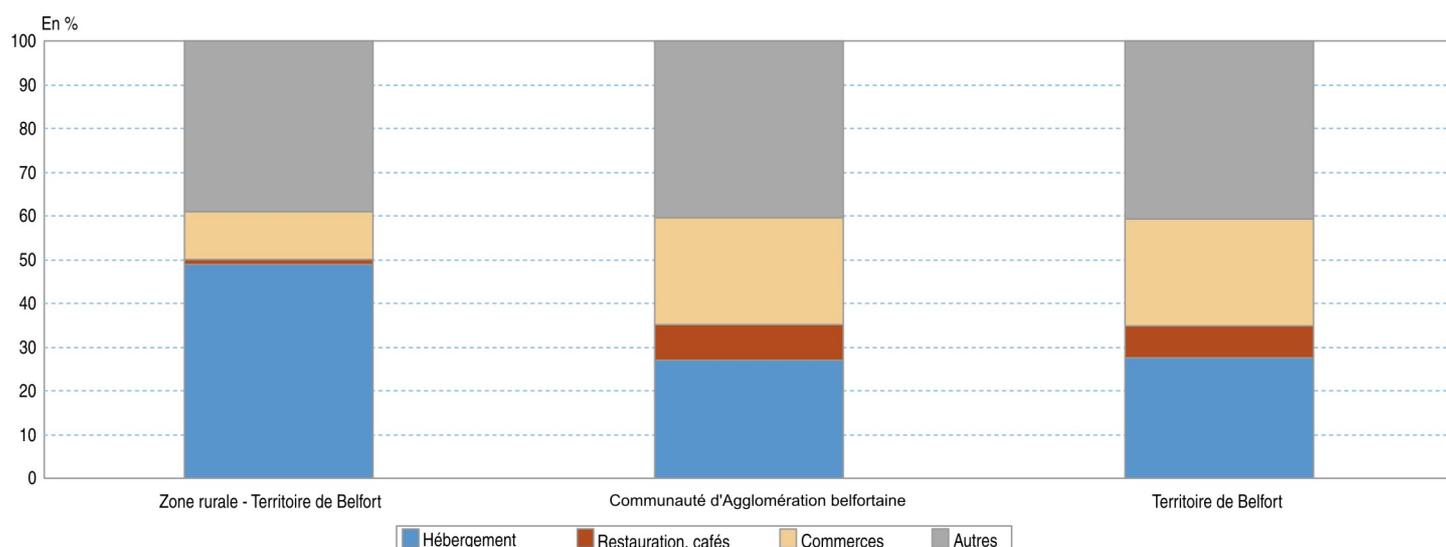


2 Principales caractéristiques de l'emploi lié à la présence de touristes dans le Territoire de Belfort

Zone touristique *	Communauté d'Agglomération Belfortaine	Zone rurale-Territoire de Belfort	Territoire de Belfort
Emploi touristique mensuel moyen	760	120	800
Part dans l'emploi total de la zone (%)	1,8	1,4	1,6
Poids de la zone dans l'emploi touristique départemental (%)	85	15	100
Emploi minimum	580	100	630
Emploi maximum	1 040	150	1 100

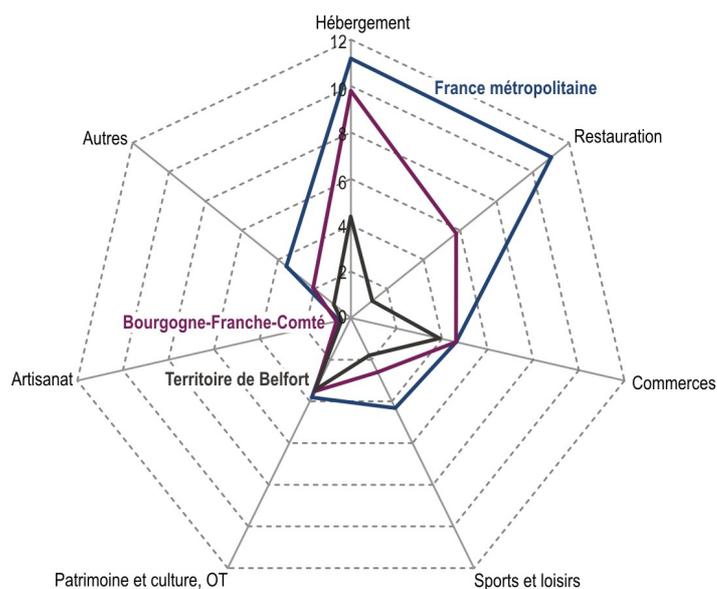
(*) certaines zones touristiques débordent des frontières départementales. En conséquence, l'emploi touristique du département peut être inférieur à la somme de l'emploi touristique des zones qui le composent.
Source : Insee, DADS Acooss 2013

3 Répartition sectorielle de l'emploi lié à la présence de touristes dans le Territoire de Belfort



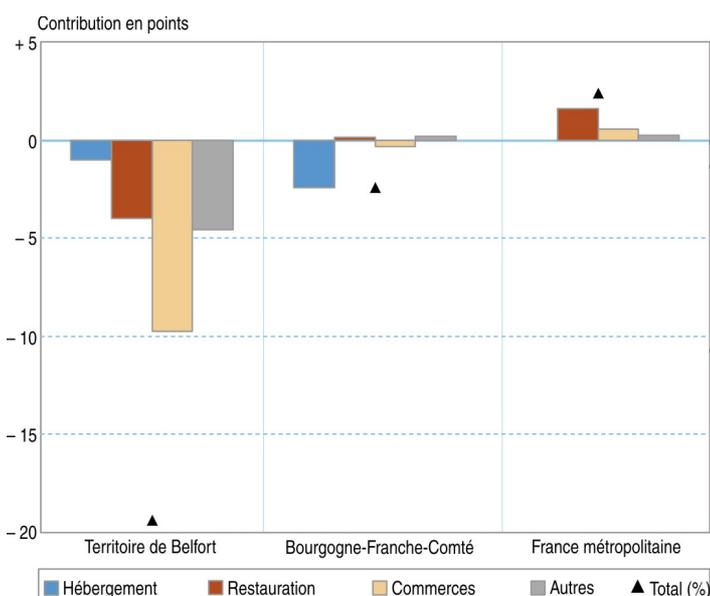
Autres : sports, loisirs, patrimoine, culture, offices de tourisme, artisanat et divers activités de services
 Source : Insee, DADS Acooss 2013

4 Nombre d'emplois liés à la présence de touristes pour 1 000 emplois dans le Territoire de Belfort



Autres : autres activités de services
 Source : Insee, DADS Acooss 2013

5 Contributions sectorielles à l'évolution de l'emploi lié à la présence de touristes dans le Territoire de Belfort



Autres : sports, loisirs, patrimoine, culture, offices de tourisme, artisanat et divers activités de services
 Note : L'emploi lié à la présence de touristes en Bourgogne-Franche-Comté a diminué de 2,4% entre 2009 et 2013. Sur cette période, l'évolution de la restauration le fait augmenter de 0,2%.
 Source : Insee, DADS Acooss, 2009-2013

Définitions, méthodes, sources

Emploi lié à la fréquentation touristique : l'emploi touristique estimé correspond à l'ensemble des emplois générés par la fréquentation touristique, c'est-à-dire à l'emploi directement imputable à la présence de visiteurs (touristes ou excursionnistes) sur la zone de « réception ». Ainsi la majorité des moyens de transport et des agences de voyage sont exclus du champ car ils ne représentent pas une dépense sur la zone de réception.

Estimation de l'emploi touristique : les établissements concernés par la fréquentation touristique sont sélectionnés à partir de leur code APE (activité principale exercée) issu de la Nomenclature d'activités française (NAF rev2). Pour les activités dites 100 % touristiques comme l'hébergement, l'emploi touristique correspond à l'emploi total puisque ces activités n'existeraient pas sans la présence de touristes. Pour les autres activités dites partiellement touristiques, comme la restauration ou les commerces, l'emploi lié à la présence de touristes est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié à ses résidents.

Sources : L'emploi salarié induit par le tourisme est estimé à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les DADS sont des documents administratifs obligatoires pour toutes les entreprises employant des salariés. L'emploi non salarié est estimé à partir des données de l'Acooss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) qui collecte les cotisations sociales et les contributions sociales (CSG-CRDS) des non-salariés.